Bibliothèque du Parlement
CLASSIFICATION
337
CANADA

7

AUX

Honorables Membres du Senat du Canada

ET AUX

Honorables Membres de la Chambre des Communes du Canada.

La Requête qui suit, après avoir été signée par des milliers de cultivateurs et d'industriels du Canada, a été transmise à l'Honorable Ministre des finances au Canada.

TO THE

Honorable Members of the Senate of Canada

AND TO THE

Honorable Members of the House of Commons of Canada.

The following Petition, after having been signed by thousands of farmers and traders in Canada, has been forwarded to the Honorable Minister of finance of Canada.

1893

AC921
P3
no. 0463
P***

National Library of Canada Bibliothèque nationale du Canada

A Son Excellence

LE GOUVERNEUR-GÉNÉRAL EN CONSEIL.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Vos humbles requérants ont l'honneur de représenter à Votre Excellence :

Que, comme citoyens de la Puissance du Canada, ils comprennent que leur prospérité personnelle est entièrement liée au progrès de leur pays ;

Qu'ils représentent, à différents degrés, les intérêts du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, dont dépend leur propre fortune et vers lesquels convergent la lutte incessante de tous les jours et le travail énergique de leurs bras comme de leur cerveau ;

Que, tout en rendant hommage à la merveilleuse vigueur de nos industries et à la situation encourageante du commerce, ils croient à la possibilité d'un redoublement de prospérité, en ajoutant à l'agriculture des éléments de succès qui n'ont pas encore été à sa disposition. Car les agriculteurs forment la masse de la population et sont, comme dans tous les autres pays, la base de la richesse nationale, parce qu'ils sont les plus grands producteurs et les plus grands consommateurs du monde ; en sorte que, plus la législation étendra la limite de leurs accommodations moné-

To His Excellency

THE GOVERNOR-GENERAL IN COUNCIL.

May it please Your Excellency:

The undersigned, your humble petitioners, beg to represent to you :

That as citizens of the Dominion of Canada, they are greatly interested in the welfare of this country, which alone can safely advance their own personal prosperity ;

That they represent, in different degrees, the interests of trade, manufacture and agriculture, from the success of which depends their whole fortune and in the promotion of which their labors are given, as their thoughts are absorbed ;

That although they do not deny that the general condition of our industries is sound and healthy, and that trade prospects are encouraging, they believe that a greater stride towards prosperity is still attainable by the adoption of further and more fiscal and economical regulations, which will tend to secure greater advantages to the agricultural interests. Farmers are the bulk of our population, and, as in all other countries, the basis of national wealth, being as

taires, plus elle fortifiera les autres éléments de notre grandeur nationale ;

Que, jusqu'à ce moment, les développements d'une courte période de protection n'ont pu arriver qu'à favoriser indirectement et dans des limites restreintes, quoique d'une manière évidente, les intérêts agricoles du pays, tandis que, comme vos requérants sont prêts à le démontrer, il serait possible de les développer davantage, sans nuire au bien-être des autres classes de la société et sans contredire notre politique nationale ;

Que, par exemple, la consommation du tabac qui augmente d'année en année dans des proportions énormes, n'a d'autre effet, aujourd'hui, que de grossir presque exclusivement la fortune des étrangers, alors qu'il est parfaitement connu que notre sol est admirablement adapté à la production d'une qualité supérieure de tabac ;

Que l'impossibilité pour nos cultivateurs canadiens de concourir contre des producteurs que d'énormes distances et les hauts frais de transport devraient réduire à un état d'infériorité, provient uniquement d'une législation qui met une culture encore à son enfance sur le même pied que la culture la plus perfectionnée, par le fait que le tabac étranger rentre en douane franc de port, tandis que le tabac canadien, qu'on veut ajouter à ce tabac si libéralement importé, est soumis aux mêmes droits d'accise que le produit étranger qu'il contribue à faire valoir par le mélange même ;

Que le Canada est le seul pays au monde qui n'impose pas de droits sur la feuille étrangère ;

Que vos pétitionnaires désirent exposer que le système qui s'imposait il y a des années par les conditions mêmes de nos industries naissantes qui devaient forcément copier des méthodes adaptées à d'autres pays, est passé depuis

they are, the great producers and consumers of the world : and the more public Legislation will add to their welfare and consequent spending power, the more it will do for the fostering of all the other branches of national greatness ;

That up to this time, the fiscal policy of the Government has been such as to afford them but indirect and limited although undeniable advantages, whilst as rightly contended by our petitioners, direct benefits and profits could be bestowed on them without encroaching on the welfare of other classes, or in any wise interfering with the national policy ;

That, for instance, the consumption of tobacco, which grows from year to year to immense proportions, goes almost exclusively to the making of the fortunes of foreign farmers, when it is a well known fact that our soil is well adapted for the production of the first quality of tobacco ;

That the inability of the Canadian farmers to compete with other and remote parts of the world is due entirely to our fiscal legislation, which practically puts foreign producers, already skilled in this branch of agriculture, on the same footing as our people, foreign leaf tobacco entering in the Customs free of duty, whilst Canadian tobacco is subjected to the same excise duties, if mixed with the imported leaf ;

That your petitioners beg to suggest that the system of excise duties, which might have been the only possible system years ago, when the tobacco industry was in its infancy, is fast being driven to the class of antiquated notions, surrounded as it is with a complicated, useless, and expensive machinery, involving too much technicality and red tape ;

That, through its injust mode of collecting duties, the

longtemps à l'état de notions antiques, entraînant un mécanisme inutile et coûteux, compliqué de tous les mauvais côtés de la technicalité et de l'officialité ;

Que la manière injuste par laquelle les droits sont collectés, la proportion payée par l'homme pauvre au Gouvernement pour un cigare de 2 centins est exactement la même que celle que l'homme riche paie au Trésor pour un cigare de luxe de 15 centins, c'est-à-dire 6/10 d'un centin par cigare ;

Que le tabac à fumer de 5 centins la livre paie injustement le même droit de 25 centins la livre que le tabac valant $1.00 la livre ;

Qu'il n'y a aucune raison de traiter le tabac autrement que les autres produits qui paient leurs droits d'entrée à la douane ;

Que la perception ordinaire des droits, exercée de la manière ordinaire par le personnel ordinaire des douanes, épargnerait une dépense énorme au trésor public, puisque la fabrication du tabac serait aussi libre que la poursuite des autres industries, et que le pays cesserait d'avoir à payer l'armée d'officiers actuellement nécessaires au contrôle officiel, le coût du timbre affixé à chaque boîte de cigares, à chaque paquet de cigarettes ou de tabac, les frais de livres et de tenue de livres dans chaque fabrique, les dépenses nécessitées par chaque branche dans les nombreuses cités, villes et villages où l'industrie du tabac est en vogue ; ce qui veut dire une économie pour le gouvernement de centaines de mille piastres par année ;

Qu'ils suggèrent humblement qu'un droit de douane, disons de 35 centins par livre, devrait être imposé sur le tabac en feuille entrant dans le pays, afin de remplacer le droit d'accise actuel de 25 centins par livre ;

poor man and the wealthy man smoking respectively a 2 cts and a 15 cts cigar contribute an equal share of duty of 6/10 of a cent per cigar.

That there is no reason why tobacco should not be treated as all other merchandise which pays duty at the Customs ;

That the collection of duties in the usual manner and by the ordinary staff of the Department of Customs would relieve the public treasury of an enormous expenditure, as the manufacture of tobacco would then be left as free as all other industries, and all the staff and special excise officers now paid for by the tobacco department, all the costs of stamps going around the packages of cigars, cigarettes and tobacco, all the different sets of books the factories are supplied with, all the branch offices in every town and city, would be dispensed with, which means a saving to the Government of hundreds of thousands of dollars per annum ;

That they humbly suggest that a Customs duty of, say 35 cents per lb. should be imposed on all raw leaf tobacco brought into this country, to replace the present duty collected through excise, which is now 25 cents per lb. ($6 per m. on cigars, 24 lb. raw leaf actual weight to make 1 m. cigars equivalent to 25 cents per lb.)

That an additional duty of about 35 cents per lb. should also be imposed on imported manufactured or partly manufactured tobacco, and a duty of $4.50 per lb. and 25 per cent. *ad valorem* should be imposed on all imported cigars, cigarettes, etc... ;

That the apparent increase from 25 to 35 cents is to meet the deficit that may occur in the revenue by the natural increased production of Canadian tobacco ;

That such a change in our fiscal legislation would leave

Qu'un droit additionnel de 35 centins par livre devrait être imposé sur le tabac préparé ou en voie de préparation, aussi bien qu'une taxe de $4.50 par livre et de 25 pour cent *ad valorem* sur les cigares et les cigarettes importés ;

Que l'augmentation apparente de droits, savoir de 25 centins à 35 centins, a pour but de combler le déficit que l'accroissement de la production de tabac indigène produirait dans le revenu public ;

Que cette réforme fiscale mettrait le cultivateur canadien à même de vendre son tabac selon la qualité obtenue, sans aucune intervention nuisible de l'autorité ;

Que ces nouvelles dispositions de la loi créeraient une industrie que le défaut d'encouragement a étouffée jusqu'à présent, vu l'impossibilité pour nos cultivateurs de concourir sans protection contre les plus habiles producteurs du monde entier ;

Que l'objection soulevée par ceux qui n'ont pas l'expérience du commerce de tabac, que l'imposition d'un droit de douane élevé provoquera la contrebande, est refutée par le fait que le tabac qui pénètrerait ainsi en fraude sur le territoire Canadien ne pourrait être que le tabac de production américaine, qui est soumis à un droit nominal d'accise de 6 centins par livre ; car le tabac étranger paie aux Etats-Unis le droit énorme de $2.75 par livre en certains cas ; en sorte que ce tabac illicite ne saurait concourir contre le produit national qui n'aurait aucun droit à supporter ;

Que pour répondre à l'autre objection, que l'imposition de droits de douane élevés et l'abolition des droits d'accise chasseront du pays les qualités supérieures du tabac et encourageront la production d'un article inférieur et malsain, sous le nom de tabac importé, vos pétitionnaires désirent faire valoir que les besoins de la concurrence aussi bien que

our farmer free to sell his own tobacco according to its merits, without any official hindrances ;

That this would create an industry which the lack of encouragement has prevented coming into existence till now, inasmuch as our tobacco producers had to compete without protection against the whole world ;

That the objection which persons non-experienced in the trade will raise that a higher customs duty will be a premium to contraband, is answered by the statement that the tobacco smuggled from the United States into Canada can only be home produced tobacco, which, in the States, bears a nominal duty of 6 cents a pound of excise duty, as against 25 cts here, and not foreign tobacco, which carries an enormous customs duty of $2.75 in the same cases ; so that if the Canadian tobacco leaf becomes free of excise duty the tide of contraband will have to stop or run the other side ;

That to answer another objection raised that heavy customs duties and freedom of excise will proscribe the better class of tobacco and encourage the production of a cheap, and injurious article under the false guise and name of foreign tobacco ; your Petitioners beg to state, that the competition of the manufacturers and the knowing taste of the consumers will, then as now, set matters right in that respect, and for a long while, as long as it will take to improve and perfect the cultivation of Canadian tobacco, the costly luxury of the best foreign tobacco (*cheap foreign tobacco is prohibited by the heavy customs duty*) will be paid by wealthy amateur smokers, — on the other hand the fear of a cheap home produced tobacco disappears with the obvious answer that the Canadian leaf is used duty free and harmlessly by an immense and most healthy population ;

That there is no intention of suggesting to the Govern-

le goût des consommateurs rétabliront vite l'état des choses dans cette ligne comme dans toutes les autres ; qu'au contraire, les tabacs supérieurs venant de l'étranger pourront, seuls, supporter le droit nouveau, et qu'une fois la culture indigène encouragée, il y aura chez les cultivateurs la même émulation pour une bonne qualité de tabac qu'il y a aujourd'hui pour les autres produits agricoles ;

Ou pour cette année nous demandons que le Gouvernement impose un droit de douane de 10 centins par livre sur tous les tabacs étrangers qui entreront dans le Canada à partir de ce jour, et réduire le droit d'accise de 10 centins de la livre, c'est-à-dire collecter 10 centins par livre à la douane et 15 centins par livre à l'accise.

Que, naturellement, vos pétitionnaires n'ont nullement l'intention de suggérer au Gouvernement l'abandon d'un contrôle dont tous les pays se sont montrés jaloux ; qu'au contraire l'administration du jour devrait perpétuer par une licence d'à peu près $200 les licences actuelles de $75 pour les cigares, de $75 pour la préparation du tabac à fumer ou à chiquer, et de $50 pour le traitement du tabac canadien.

Et vos pétitionnaires, connaissant parfaitement le zèle et l'anxiété avec lesquels votre Gouvernement ne cesse d'étudier les moyens de développer les ressources inexploitées de notre jeune pays, osent espérer que Votre Excellence voudra bien donner son attention à des considérations qui sont depuis si longtemps pour vos requérants un objet de sollicitude et de regret.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

MONTRÉAL, Avril 1893.

ment an abandonment of its control over an industrial branch which all foreign Governments have always jealously regulated ; but that a continued license of say $200 equal to what is actually in existence, viz. : $75 for cigars, $75 for plug and cut tobacco, $50 for canadian tobacco, should be maintained at the option of the Government ;

Or for the present year, if the above is not granted, we would ask that a customs duty of 10 cts per lb. should be collected at the customs on all foreign tobaccos coming in the country hereafter, and reduce from the present excise duty 10 cts per lb. collecting 10 cts per lb. at customs and 15 cts per lb. at excise.

And your petitioners well knowing with what zeal and earnestness your attention is constantly fixed on every means tending to develop the resources of this new country, hope that Your Excellency will give his care to these, our representations and views.

And they will never cease to pray.

MONTREAL, June, 1892.